

# Rhin-Meuse

# INFOS



**AGENCE  
DE L'EAU  
RHIN-MEUSE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**JOURNAL D'INFORMATION  
DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**  
Établissement public de l'État

## Dossier

**11<sup>ème</sup> programme, vers une transition  
écologique et solidaire réussie**  
pages 2-5

### Eau et innovation

- Foin de prairie et viande à l'herbe, pour la préservation des ressources en eau

### Eau et énergie

- La modernisation des blanchisseries hospitalières Sud Lorraine, un doublé gagnant  
page 6

### Eau et changement climatique

- Premiers signataires de la charte  
page 7

### Actualités

- Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau
- L'eau a quelque chose à vous dire...

**Vient de paraître**  
page 8





**Marc HOELTZEL**  
Directeur général de l'agence  
de l'eau Rhin-Meuse

## ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

2019 s'ouvre sur de nouvelles perspectives non seulement pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse mais aussi pour ses partenaires. Après 18 mois d'élaboration, de partage et de décisions nous allons collectivement, dans les mois à venir, déployer le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention pour les années 2019-2024. Doté de près d'1 milliard d'euros, il porte une forte ambition, celle de l'urgence climatique, écologique et sanitaire mais aussi la poursuite de l'atteinte du bon état des eaux, par une modernisation des services d'eau et d'assainissement les plus fragiles, en particulier dans les territoires ruraux. Je suis impatient de pouvoir aujourd'hui le décliner de manière opérationnelle. Ce nouveau programme offre de véritables opportunités de repenser nos priorités et la manière d'aménager nos territoires dans un contexte climatique changeant, en renouant des partenariats pluriannuels avec les acteurs de l'eau et en portant une exigence accrue de résultats. Dans un contexte de stabilité de la fiscalité et de baisse des marges de manœuvre, ce programme comporte ainsi des arbitrages, et une sélectivité plus forte pour concentrer les moyens financiers là où cela s'avère le plus utile. Je suis évidemment conscient que certains de ces choix ou de nouvelles orientations peuvent questionner. Certaines réponses figurent dans ce numéro du Rhin-Meuse infos, d'autres vous seront apportées au cours des 6 rendez-vous territoriaux organisés en février et mars. L'occasion sera ainsi donnée à l'agence de l'eau, un an après, de revenir auprès de ses partenaires pour rendre compte et expliciter le cadre d'action du nouveau programme... afin de faciliter la transition écologique et solidaire du bassin Rhin-Meuse, tout en restant à l'écoute des attentes locales.

Dans l'attente de vous rencontrer,

## Dossier

# Vers une transition écologique et solidaire réussie

Adopté à l'unanimité à l'automne 2018, le 11<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Près d'un milliard d'euros, sur fond de stabilité fiscale, mobilisé en faveur d'une politique volontariste et d'une action partenariale pour réduire la vulnérabilité des territoires, en particulier, face au changement climatique.



La place de l'agence de l'eau Rhin-Meuse comme premier partenaire des territoires, des collectivités locales, des acteurs économiques et associatifs dans son domaine d'excellence est confortée.



**"Je suis fier de ce 11<sup>ème</sup> Programme.** Le dialogue a été présent tout au long de son élaboration. **Nous avons pris nos responsabilités et trouvé des solutions** dans un contexte contraint. La maison brûle mais nous n'avons pas regardé ailleurs ! L'atteinte du bon état des eaux, l'urgence climatique, la reconquête de la biodiversité, le lien entre "eau et santé" et la rénovation des systèmes d'eau et d'assainissement sont les **5 enjeux-phares**. Ils ont guidé nos choix et nous ont obligés, parfois, à des renoncements. **Nous exprimons ainsi une exigence d'efficacité au service des territoires et du citoyen**".

**Claude Gaillard**  
Président du comité de bassin Rhin-Meuse

L'ambition du 11<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est explicite. Il s'agit de répondre à 5 urgences qui concernent les milieux aquatiques et les territoires du bassin Rhin-Meuse : effondrement de la biodiversité, vulnérabilité face au changement climatique, état écologique et chimique des milieux aquatiques, vigilance sur le plan sanitaire en lien avec la qualité de la ressource pour l'eau potable, rénovation des services d'eau et d'assainissement, en particulier

lutte contre les fuites dans les secteurs déficitaires. «Ce 11<sup>ème</sup> programme, après une succession de programmes aux moyens d'action croissants, marque un pallier en s'inscrivant dans un contexte plus général de maîtrise de la dépense publique. Doté de près d'un milliard d'euros et sans augmentation de la pression fiscale sur les usagers de l'eau, le 11<sup>ème</sup> programme offre des capacités d'orientation de la politique de l'eau exceptionnelles» décrypte Claude Gaillard,

président du Comité de bassin Rhin-Meuse.

### 4 objectifs stratégiques

L'agence de l'eau ciblera son action pour obtenir des résultats tangibles et durables autour de 4 objectifs stratégiques qui ont naturellement orienté les arbitrages budgétaires. Le premier objectif : faire de l'eau et de la biodiversité, un moteur de l'aménagement durable des territoires en privilégiant les solutions fondées sur la nature. Pour répondre à cet objectif,

la dotation pour les actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques et de la préservation de la biodiversité s'élève à 126 millions d'euros (niveau jamais égalé) et celle relative à la gestion alternative des eaux pluviales augmente de 60%. Le second objectif concerne la lutte contre les pollutions toxiques pour servir la santé publique. L'ambition est de reconquérir les 331 captages dégradés (15% des aides sont fléchés sur cet objectif), de supprimer les émissions d'une trentaine de substances dangereuses et de réduire de 10 à 50% les substances prioritaires émises.

### Gestion patrimoniale des infrastructures, plus de statu quo

Les deux derniers objectifs stratégiques concernent la préparation des communautés de l'eau aux investissements de demain et la résorption des derniers foyers de pollutions



"Ce nouveau programme projette une vision claire sur les enjeux à relever et propose des actions adaptées sans augmentation de la fiscalité sur les usagers, dont les ménages. Ce nouveau programme offre l'opportunité d'évoluer dans les missions, d'agir avec force et de poursuivre le dialogue territorial. **Les investissements restent notre priorité.**"

**Nicolas Forray**  
Président du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

classiques. En la matière, l'objectif est clair, exécuter les plans d'actions opérationnels à 100% c'est-à-dire mettre en œuvre les actions prioritaires identifiées avec les services de l'État nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux et engageant la France vis-à-vis de l'Europe. L'enveloppe consacrée à l'assainissement de 200 millions d'euros permet de maintenir le cap assortie d'une sélectivité renforcée pour accompagner les investissements prioritaires et notamment ceux du plan triennal d'assainissement.

### Une solidarité rurale renforcée

Dans une logique d'équité territoriale, les efforts de l'agence de l'eau Rhin-Meuse seront en priorité concentrés sur les collectivités à faible capacité d'investissement. Ainsi, 30% des aides relatives à l'approvisionnement en eau potable, aux réseaux d'eau potable et à l'assainissement seront orientés vers les communes en zones de revitalisation rurale ou de montagne. Elles représentent près de 50% du

territoire du bassin Rhin-Meuse et 15% de sa population.

### Des contrats de territoire pluriannuels

Pour mettre en œuvre le 11<sup>ème</sup> programme, l'agence de l'eau Rhin-Meuse proposera aux structures intercommunales (principalement EPCI) une nouvelle approche : le contrat de territoire "eau et climat". Il s'agit de dépasser le système d'aides ponctuelles par la mise en place d'un engagement pluriannuel négocié autour d'actions en faveur de l'eau et de la biodiversité dans la politique locale. Concrètement, l'agence de l'eau intégrera dans les contrats de territoire des prérequis correspondant aux priorités du 11<sup>ème</sup> programme. Ils comprendront également des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de gestion patrimoniale des réseaux. Cette contractualisation apportera à la collectivité une visibilité globale sur la programmation des financements dont elle pourra bénéficier.

La politique partenariale s'appuiera éga-



"40% des aides seront consacrés à des actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, c'est une véritable transition ! Le 11<sup>ème</sup> programme propose un changement de cap où les valeurs que nous portons en particulier en matière de solidarité ne sont pas remises en cause".

**Gilbert Bauer**  
Président de la commission des programmes

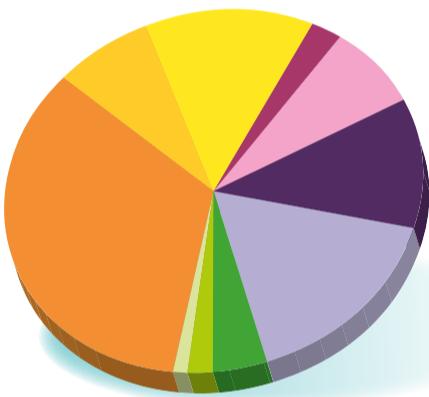
lement sur la mobilisation de co-financements (par exemple avec la Région Grand Est, la Caisse des Dépôts...) pour augmenter la capacité d'action des porteurs de projets.

### Une exigence accrue

Face à l'ambition des défis à relever et la recherche de résultats tangibles et durables, «des choix, des renoncements, du moins des priorités d'actions réaffirmées et des modalités d'intervention renouvelées ont été nécessaires»

précise Claude Gaillard. Ils se traduisent en particulier par une sélectivité renforcée, l'instauration de taux d'aides dits de référence pouvant être modulés à la hausse ou à la baisse, par des critères de conditionnalités d'accès aux aides... Ce cadre renoué et élargi d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse permettra d'accélérer la reconquête des milieux aquatiques et de favoriser un cadre de vie durable. En cela il constituera un panel de réponses pour traiter les 8 grands défis territoriaux arrêtés par le CB (cf page 5).

## Les aides de l'agence de l'eau

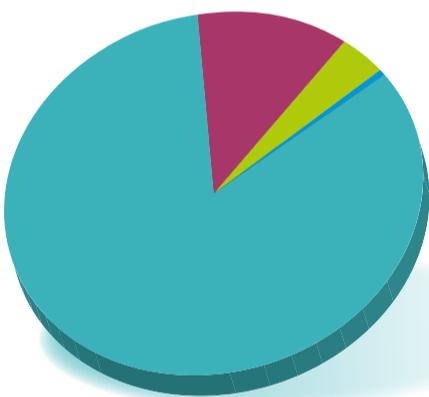


Épuration des eaux usées des collectivités (dont prime pour épuration)	264 M€
Gestion des eaux pluviales	57 M€
Protection de la ressource en eau et économie d'eau	101 M€
Protection des captages d'eau potable	20 M€
Lutte contre les pollutions industrielles et artisanales	60,3 M€
Lutte contre les pollutions agricoles	88 M€
Restauration des milieux aquatiques et préservation de la biodiversité	126 M€
Amélioration de la connaissance et surveillance des milieux aquatiques	30,3 M€
Renforcement de la gouvernance, animation territoriale, information et sensibilisation	15,5 M€
Solidarité internationale	7,8 M€

**Le soutien aux investissements (aides aux travaux) a été privilégié aux aides au fonctionnement.**

En complément de ses aides, l'agence de l'eau Rhin-Meuse initiara de nouvelles formes d'ingénierie financière pour exercer le juste effet levier dans l'aide allouée à un projet en utilisant des montages financiers novateurs (avance remboursable, couverture des intérêts d'emprunt...).

## Qui finance le 11<sup>ème</sup> programme ?



Collectivités (répercutés sur la facture d'eau)	83,7%
Industriels	12%
Agriculteurs, irrigants, éleveurs	3,9%
Pêcheurs	0,4%

**95% des recettes de l'agence de l'eau Rhin-Meuse sont constitués par les redevances.** Le choix arrêté par les instances de bassin a été celui de la stabilité de leur taux contribuant ainsi à l'effort national de maîtrise de la dépense publique.

Dans les faits, les redevances pour pollution domestique, modernisation des réseaux de collecte ou de prélèvement et payées via la facture d'eau s'élèveront à **65 cents/m<sup>3</sup>** d'eau consommée (1 000 litres), **montant identique aux six dernières années.**

## 11<sup>ème</sup> programme : 5 enjeux phares pour répondre à l'urgence et accroître la performance environnementale



Assurer une trajectoire compatible avec l'atteinte du bon état des eaux en 2027.



Placer la reconquête de la biodiversité aquatique et terrestre au cœur des actions aidées.



Mobiliser les acteurs pour généraliser la prise en compte de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.



Agir à la source pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable, une question de santé publique.



Faire le choix de la solidarité territoriale, en particulier dans le cadre de la rénovation des systèmes d'eau et d'assainissement.

# Les acteurs de l'eau au cœur du 11<sup>e</sup> programme

Le partenariat étant une des raisons d'être de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, elle associe à la réussite de son nouveau programme d'intervention l'ensemble des acteurs des territoires. La trajectoire est nouvelle, ambitieuse, cohérente et dotée de véritables moyens d'actions. Décryptage.



10% des aides sont fléchés vers un aménagement différent des espaces urbains et des zones d'activités. La gestion des eaux pluviales est au cœur de cette ambition. À Nancy, bassin de collecte des eaux pluviales des toitures végétalisées.

Les collectivités et en particulier les EPCI restent les interlocuteurs privilégiés de l'agence de l'eau. C'est pourquoi elle poursuit son accompagnement à leur structuration et au transfert des compétences au titre de la réforme territoriale (avec pour les études, un taux d'aide de référence de 70%). Les EPCI seront, à terme, les cibles prioritaires des contrats de territoire (ils draineront 80% des aides au terme du programme) sans exclure des contractualisations pluriannuelles de même portée avec des regroupements intercommunaux ayant une forte vocation de solidarité territoriale (EPTB, EPAGE, syndicats départementaux, SIVU de grande échelle...). Dans leur ensemble, les collectivités seront encouragées à une meilleure gestion patrimoniale de leurs installations. Cela passera par exemple par un prix de l'eau plancher pour accéder aux aides de l'agence de l'eau et par des aides au diagnostic de la situation.

## Interfacer les politiques locales

Les grandes collectivités seront incitées à appréhender les enjeux de l'eau en interfaçant plusieurs politiques publiques et dans un objectif d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et d'innovation. L'urbanisme, l'aménagement de la ville autrement, la gestion alternative des eaux pluviales (la nature en ville), la réutilisation des eaux usées traitées, les performances énergétiques des ouvrages... sont des politiques locales sur lesquelles le 11<sup>e</sup> programme assume ses interventions. Pour la gestion des eaux pluviales, la dotation a été majorée de 30 millions d'euros (avec des taux d'aides attractifs de 40 à 60%). L'ambition est de promouvoir de nouvelles techniques privilégiant l'infiltration des eaux pluviales et ainsi un "urbanisme plus vert" qui s'affiche comme une solution incontournable d'adaptation au changement climatique et offre des opportunités pour le cadre de vie des habitants.

## Les communes rurales au cœur du dispositif

En milieu rural et au titre de la solidarité territoriale, les aides en faveur de la lutte contre les fuites d'eau (30 millions d'euros soit une augmentation de 50% de la dotation mais avec un ciblage sur les secteurs déficitaires) et pour l'assainissement seront ciblées sur les collectivités les plus fragiles (zones de revitalisation rurale et zones de montagne, 43% du bassin Rhin-Meuse). Ainsi 50% de la dotation « assainissement » d'un montant de 200 millions d'euros, leur sera réservée. D'une manière générale pour l'assainissement, l'agence de l'eau ne financera plus les opérations de mise en conformité réglementaire et recentre ses aides sur les projets prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux, dont une partie est prise en compte dans le plan triennal arrêté pour les années 2019/2020. Elles sont au nombre de 173 et mobilisent 55 millions d'euros (soit les 2/3 de la dotation des deux premières années du programme).

## 331 captages prioritaires en ligne de mire

La protection des captages (20 millions d'euros, dotation majorée de 30%) confirme sa place d'enjeu prioritaire nécessitant la forte mobilisation

des collectivités. Les taux d'aide de référence est de 80%. À cet égard, cap sur les 331 captages dégradés à l'aide d'une boîte à outils qui a fait ses preuves (maîtrise foncière, filières agricoles adaptées, animation...) et en abandonnant les aides aux installations de traitement. Priorité également aux secteurs en situations de pénuries d'eau pour amplifier des travaux de lutte contre les fuites ou d'interconnexion, en recherchant le meilleur coût efficacité.

## Agriculteurs, vers un changement de systèmes agricoles

Les aides de l'agence de l'eau pour la lutte contre les pollutions d'origine agricoles (88 millions d'euros) sont recentrées sur la maîtrise de l'occupation des sols (la bonne culture au bon endroit), le développement de cultures et la structuration de filières à bas niveau d'impact sur les ressources en eau. Les mesures agro-environnementales jugées inefficaces ont été abandonnées. Le 11<sup>e</sup> programme, associé à des taux d'aide de référence en majorité à 80%, se veut donc accélérateur d'un changement de système agricole. Les aides sont ciblées sur les territoires à enjeux (aires d'alimentation des captages dégradés...) avec une augmentation

des aides à la conversion biologique. Les complémentarités entre acteurs agricoles et collectivités sont favorisées en particulier, pour la protection des captages d'eau potable dégradés (dotation de 12 millions d'euros) avec notamment, la mobilisation de nouveaux dispositifs comme les paiements pour services environnementaux. Au total les moyens réservés à la transition vers une agriculture plus résiliente et respectueuse de l'environnement atteignent pour la première fois le cap des 100 millions d'euros.

## Industries et artisans attendus sur la lutte contre les pollutions toxiques

Dans le cadre d'une dotation de même niveau qu'entre 2013 et 2018 (60 millions d'euros) et selon des niveaux d'aide équivalents, le 11<sup>e</sup> programme prévoit une intensification des actions de lutte contre les pollutions toxiques sous différentes formes : actions individuelles, actions collectives notamment avec les collectivités, partenariats avec des organismes

professionnels, appels à projets. Les opérations de résorption des pollutions dites classiques sans enjeu pour le milieu naturel ne sont plus aidées. À noter que la vulnérabilité économique par rapport au changement climatique sera une nouvelle clé d'entrée à appréhender pour les industriels. Ils pourront obtenir le soutien de l'agence de l'eau quand il sera question d'économie d'eau, de gestion alternative des eaux pluviales ou de restauration des milieux aquatiques...

## Les solutions fondées sur la nature plébiscitées

Les associations, quant à elles, sont la pierre angulaire des actions de solidarité humanitaire et d'éducation à l'environnement. Elles participent à ce titre à l'ambition du 11<sup>e</sup> programme. L'agence de l'eau Rhin-Meuse mobilisera plus de 10 millions d'euros sur les 6 prochaines années (budget stable) pour l'information, la sensibilisation de tout public. Les associations avec les collectivités portent également les politiques de restauration des cours d'eau et zones humides (élargie à la préservation des habitats). Ces politiques apportent des réponses concrètes aux enjeux de reconquête de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique. Elle se voit doter d'un montant de 126 millions d'euros jamais atteint.

## Sans oublier les citoyens

S'ils sont assez peu en relation directe avec l'Agence de l'eau, les quelque 4,4 millions habitants du territoire du bassin Rhin-Meuse sont les bénéficiaires finaux de toutes les actions portées par le 11<sup>e</sup> programme. La qualité de la ressource en eau potable, un cadre de vie préservé, plus résilient face au changement climatique, avec de la biodiversité... sont des sujets qui concernent leur quotidien. Ils seront aussi mobilisés pour changer leur comportement vis-à-vis de l'usage de produits toxiques ou des économies d'eau ou simplement pour favoriser les filières économiques les plus respectueuses de l'environnement. Derniers maillons du cycle de l'eau, premiers acteurs !

### PRIME POUR ÉPURATION

**Le dispositif sera dégressif jusqu'en 2024.**

Le budget 2019 réservé est de 14 millions d'euros (correspondant à la prime versée pour l'année d'activité 2018), soit une baisse de 16%. Les collectivités de moins de 200 habitants n'en seront plus bénéficiaires mais une assistance technique lui est substituée. Cette baisse est appelée à se poursuivre encore les années suivantes jusqu'à une échéance estimée à 2024 à partir de laquelle le calcul de la redevance pour pollution domestique intégrera la pollution traitée rendant de fait caduque la prime elle-même. L'agence de l'eau a informé les collectivités concernées de ces nouvelles dispositions.

### DISPOSITIF TRANSITOIRE POUR L'ANC

**L'agence de l'eau Rhin-Meuse ne financera plus les opérations d'assainissement non collectif (ANC) suite à une décision nationale. Consciente de l'impact de cette mesure, en particulier dans les territoires ruraux, l'agence de l'eau propose un dispositif transitoire.**

Le financement de l'ANC sera toujours possible dans le cadre des projets inscrits au titre du plan triennal d'assainissement (2019 et 2020) et correspondant à une quasi-poursuite de la dynamique du 10<sup>e</sup> programme. Un projet d'ANC pourrait être pris en compte dans le cadre des contrats de territoire, et ce durant tout le 11<sup>e</sup> programme. Enfin, pour les collectivités relevant de la solidarité territoriale (zone de revitalisation rurale et communes de montagne) et disposant d'un avant-projet détaillé, un forfait de 2 000 euros par installation d'assainissement non collectif pourra être accordé dans le cadre d'une enveloppe maximale de 1 million d'euros. La date butoir de réception des demandes d'aides est fixée au 30 juin 2019.



Le 11<sup>e</sup> programme souhaite inciter au changement de pratiques et au renforcement de la suppression de pollutions à la source émises par les PME/PMI.

## 8 défis territoriaux, comme marqueurs forts du 11<sup>ème</sup> programme

Ils constituent des enjeux mobilisateurs pour l'agence de l'eau et ses partenaires.

Si l'intégralité du bassin Rhin-Meuse est concernée par les priorités du 11<sup>ème</sup> programme, 8 situations ont été identifiées comme autant de combats emblématiques.

Ces défis territoriaux révèlent des situations particulièrement sensibles pour l'atteinte des obligations fixées par la Directive cadre sur l'eau, ceci allant de pair avec une vulnérabilité aigüe face au changement climatique.

Notre capacité à les relever témoignera d'une mobilisation collective, condition absolue de succès, d'un virage que les acteurs de l'eau auront su prendre alors qu'il était encore temps.

**1 Nappe d'Alsace :**

lutter contre les pollutions

**2 Plan Rhin Vivant :**

restaurer ses fonctionnalités

**3 Sillon mosellan :**

reconquérir la qualité des eaux pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable

**4 Après-guerre :**

connaître les impacts environnementaux

**5 Bassins ferrifère et houiller :**

reconquérir les milieux aquatiques

**6 Massif vosgien :**

développer les solidarités dans une optique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

**7 Nappe des Grès du Trias inférieur à Vittel :**

rétablir l'équilibre quantitatif

**8 Meuse, Meurthe, Madon, Moselle, Ill :**

accompagner la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi)

## Déposez vos demandes d'aides directement en ligne !

C'est le nouveau service proposé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Baptisé Rivage et ouvert depuis le 24 janvier 2019, découvrez les premières fonctionnalités de l'outil, véritable interface pour créer, suivre et solder vos aides.



Le dépôt des aides est désormais dématérialisé.

20 ans... Loin d'avoir la force de la jeunesse, l'outil informatique utilisé par l'agence de l'eau pour la gestion des aides montrait quelques signes de

fatigue et de dysfonctionnement.

Engagée depuis plusieurs années dans une démarche de dématérialisation (le portail Téléservices pour la déclaration des redevances fête bientôt ses 10 ans), l'agence de l'eau Rhin-Meuse a souhaité conforter cette dynamique. Elle a saisi l'opportunité de son nouveau programme d'intervention pour franchir une nouvelle marche, dans l'ère du temps, intéressant directement les bénéficiaires d'aides.

### Un portail unique pour déposer et suivre ses dossiers

Concrètement, ce portail accessible depuis le site internet de l'agence de

l'eau ([www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)) permet aux maîtres d'ouvrages d'être acteur dans le processus de dépôt et de suivi d'un projet aidé par l'agence de l'eau, pouvant faire l'objet d'une ou plusieurs demandes d'aides. Fini les demandes d'aides au format papier. En qualité de maître d'ouvrage, vous avez la possibilité de vous connecter à la plateforme, 6 j/7, pour déposer votre demande d'aide ou suivre l'état d'avancement de vos dossiers. Les étapes de traitement, à présent dématérialisées et facilitées par la signature électronique, sont simplifiées et plus fluides. L'ensemble des échanges (écrits, téléphoniques...) que vous aurez avec vos interlocuteurs à l'agence de l'eau seront tracés. La plateforme

sera paramétrée, à terme, afin de permettre d'accéder au suivi financier des projets (demande de paiement en ligne...).

### Première étape : la création de votre compte

La première étape, très classique à réaliser, est la création du compte «client» pour la collectivité, l'association, l'établissement industriel, agricole... que vous représentez. Une fois la création de compte effectuée, vous recevrez un courrier contenant vos identifiants et mot de passe, et vous pourrez vous rendre à nouveau sur la plateforme pour, cette fois-ci, formaliser vos demandes d'aides.

### Un accompagnement personnalisé

Une aide à la saisie (document pdf) et des tutoriels guideront les futurs utilisateurs. Ils seront mis à disposition directement sur l'interface de saisie, et sur le site internet. Un service téléphonique (numéro vert gratuit) complète le dispositif. Les équipes de l'agence de l'eau répondront ainsi aux interrogations du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. L'agence de l'eau Rhin-Meuse est la première à proposer ce service en ligne qui s'étoffera au fil des mois pour renforcer et sécuriser les relations avec ses partenaires.

## 6 rendez-vous à ne pas manquer

L'agence de l'eau Rhin-Meuse présentera le 11<sup>ème</sup> programme lors de 6 réunions délocalisées (cf carte). Ces rencontres qui débiteront à 17h00 seront organisées sur la base d'une présentation en plénière des points saillants du 11<sup>ème</sup> programme, suivie d'un temps d'échanges et de questions/réponses.

Pour participer, inscrivez-vous directement sur le site internet :

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

ou contacter la Délégation à la communication :

Tél.: 03.87.34.48.59

Mel : [delegation.communication@eau-rhin-meuse.fr](mailto:delegation.communication@eau-rhin-meuse.fr)

en précisant la réunion à laquelle vous souhaitez assister.



**1 Strasbourg (67)**

Mercredi 6 février 2019, hôtel du Département

**2 Vivier-au-Court (08)**

Mardi 26 février 2019, salle des fêtes

**3 Maizières-lès-Metz (57)**

Judi 28 février 2019, salle "Le Tram"

**4 Neufchâteau (88)**

Mardi 5 mars 2019, Le trait d'Union Espace Culturel François Mitterrand

**5 Baccarat (54)**

Judi 7 mars 2019, salle des fêtes

**6 Issenheim (68)**

Mardi 19 mars 2018, salle des fêtes

## Eau et innovation

# Foin de prairie et viande à l'herbe, pour la préservation des ressources en eau

La recherche de filières agricoles économiquement viables et bénéfiques pour les ressources en eau a suscité un grand intérêt de la part des acteurs du Grand Est. Plusieurs dizaines de dossiers ont été reçus dans le cadre de l'appel à projet «Filières». Deux illustrations concrètes de cette dynamique de territoire.



Démarche Herbopack - Pour répondre à la demande du marché, des méthodes de production à l'herbe sont développées. Les carcasses de ces génisses et bœufs sont plus petites, la viande plus tendre, juteuse et rouge...

«Le projet porté par Coop de France Grand Est pour le développement des démarches «viandes à l'herbe» est le fruit d'un travail collaboratif entre notre fédération, les chambres d'agriculture du Grand Est, l'institut de l'élevage et des coopératives CAL, EMC2 et LORCA afin de développer les filières favorisant la protection de la ressource en eau» explique Raphaëlle Poncelet, chargée de mis-

sion développement de filières et agro-écologie. Cette initiative a pour but de permettre le développement et la contractualisation de productions à l'herbe. Elles apportent ainsi de la valeur ajoutée sur les produits (revalorisation des viandes), par des labels et des certifications (AB, herbopack, labels rouges, etc...) sur les zones à enjeux eau de toute la région Grand Est (aires d'alimentation de captages

dégradés, bassins versants impactés par les pollutions agricoles, zones humides, zones à enjeu érosion). Pour cela, les adhérents des coopératives ayant au moins une parcelle en zone de captage bénéficieront d'un accompagnement personnalisé car le développement de ces filières peut impliquer parfois un changement de système agricole.

### Le vrai trésor des prairies remarquables

De son côté, l'association pour la préservation et la valorisation des prairies remarquables de Lorraine (Andilly - 54) porte un projet baptisé «la perle des foins». Elle souhaite préserver des prairies humides, favorables à la qualité de la ressource en eau et très riches sur le plan de la biodiversité, en développant une nouvelle filière de commercialisation du foin de prairies remarquables vers de nouveaux débouchés tels que les parcs zoologiques et les animaleries. Ce projet impose une gestion extensive des prairies garantissant une production agricole à bas niveau d'impact. Des actions d'éducation et de sensibilisation des agriculteurs et du grand public sont menées afin de garantir la préservation de 80 hectares de prairies (en Meuse, Meurthe-et-Moselle et Moselle), de doubler la surface de protection de prairies et de consolider une activité existante à l'instar de la commercialisation importante auprès du zoo d'Amnéville et autres animaleries du Grand Est. Cette filière innovante bénéficie déjà de sa marque baptisée «la perle des foins» pour faciliter sa promotion auprès du grand public.

### 25 autres démarches soutenues

Aux côtés de ces deux projets, 25 autres dossiers ont été validés par les agences de l'eau Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Rhône Méditerranée Corse et la Région Grand Est, partenaires de l'appel à manifestation d'intérêt sur le soutien aux filières. La majorité des projets retenus, qui se traduisent par des études de faisabilité technico-économique, vise le maintien des surfaces en herbe et la conversion en agriculture biologique dans un objectif de restauration ou de préservation de la qualité des ressources en eau. 19 dossiers ont été déposés par des acteurs du bassin Rhin-Meuse, en majorité des collectivités. Ils représentent un montant total d'aides de plus d'1 million d'euros pour un montant total d'opérations proche de 10,8 millions d'euros. Une nouvelle édition de cet appel à manifestation, dans une formule assez proche de celle de 2018, sera relancée mi-2019.

#### EN SAVOIR PLUS

Delphine BERGÉ :  
delphine.berge@eau-rhin-meuse.fr

## Eau et énergie

# La modernisation des blanchisseries hospitalières Sud Lorraine, un doublé gagnant

Le Groupement de Coopération Sanitaire Sud Lorraine est l'un des 6 lauréats de l'appel à projets «Eau et Energie». La modernisation et l'optimisation des blanchisseries hospitalières vont permettre des gains en termes d'économie d'eau de l'ordre de 10 000 m<sup>3</sup>/an soit l'équivalent de 3 piscines olympiques.

Le linge (des résidents, des personnels, draps, linge de lit, linge de toilette) des 11 établissements hospitaliers appartenant au Groupement Hospitalier de Territoire Sud Lorraine faisait l'objet jusqu'à aujourd'hui de modes de gestion divers et variés (lavage en laveuse traditionnelle ou en tunnel de lavage, installations gérées sur place en régie ou par des prestataires extérieurs de manière délocalisée). «Le projet consiste à centraliser, d'ici 2020, le lavage de l'ensemble du linge sur 2 sites uniquement, celui du CHRU de Nancy Brabois (54) et celui du CH de Ravenel à Mirrecourt (88). Il nécessitera une modernisation des équipements pour optimiser leurs consommations en eau et en énergie et une augmentation des capacités de traitement», détaille Yves Rundstadler, Directeur des services logistiques et biomédical du CHRU de Nancy.

### Des impacts considérables dans un contexte d'adaptation au changement climatique

Sur les deux sites, le mode d'alimentation en énergie des équipements va être diversifié en faveur d'énergie renouvelable. Ainsi la blanchisserie de Brabois va se raccorder sur le réseau de chaleur de la ville issue de ressources renouvelables à plus de 80 % et la blanchisserie de Ravenel sur le réseau de chaleur produite par méthanisation de déchets agricoles. Le projet permettra de réduire la consommation énergétique de l'ordre de moins 40% pour le site de Brabois et de moins 30% pour celui de Ravenel, notamment grâce à la réduction de la température de lavage de 60 à 40 °C et l'abandon de la technologie «vapeur» au profit de l'eau chaude basse température. Il permettra également de réduire

le nombre de kilomètres parcourus pour transporter le linge entre les établissements de santé et les dispositifs de lavage, avec environ 175 000 km économisés chaque année.

«À noter que pour optimiser un peu plus encore les équipements d'un point de vue énergétique, des échangeurs de chaleur seront mis en place sur chacun des sites pour récupérer la chaleur des eaux de rejet et la réintroduire dans le processus de lavage».

### Équipement dernière génération

L'utilisation d'équipements de lavage dernière génération, du type tunnel de lavage qui utilise un tiers d'eau en moins qu'une laveuse traditionnelle, va générer des économies d'eau de l'ordre de 10 000 m<sup>3</sup>/an permettre de réduire les quantités de produits lessiviels utilisés et rejetés. Un suivi sera justement mis



La centralisation de l'activité de blanchisserie sur 2 sites, une économie de 175 000 km pour transporter le linge.

en place sur la qualité des eaux usées rejetées en ciblant notamment les substances dangereuses pour l'eau. Cette initiative a été soutenue financièrement par l'agence de l'eau

Rhin-Meuse, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et la Région Grand Est, partenaires de l'appel à projet «Eau et Energie».

#### EN SAVOIR PLUS

Amélie HEUZE : amelie.heuze@eau-rhin-meuse.fr

## Premiers signataires de la charte



Cette charte d'engagement accompagne naturellement le plan d'adaptation et d'atténuation des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse adopté à l'unanimité par le comité de bassin en 2018. Que signifie signer la charte ? C'est décliner des solutions "climat'eau" compatibles en acceptant d'agir ! Les premières signatures arrivent. Les motivations sont multiples.



**Robert HERRMANN**  
Président de l'Eurométropole de Strasbourg

"L'Eurométropole de Strasbourg est engagée de longue date sur trois chantiers complémentaires : tout d'abord la mise en œuvre de solutions naturelles en réponse aux événements climatiques qui se concrétisent par la promotion de la biodiversité mais aussi par des aménagements permettant de mieux s'adapter aux îlots de chaleur urbain ; ensuite le "plan climat air énergie" territorial en cours de révision avec son volet atténuation (objectif 100 % renouvelable et neutralité carbone en 2050) et son volet adaptation au changement climatique.

Enfin, une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) vient compléter et s'articuler avec la politique de gestion alternative des eaux pluviales urbaines de l'agglomération. En signant cette charte, l'Eurométropole de Strasbourg va pouvoir donner un fil conducteur à ses politiques publiques et s'engager aux côtés de l'agence de l'eau."



**Anne RIBAYROL-FLESCH**  
Présidente d'Hydréos

"Le pôle de compétitivité Hydréos, dont l'identité même est fondée sur la gestion durable de l'eau, s'est depuis toujours engagé dans la promotion et la recherche de solutions pour répondre aux grands défis du changement climatique.

Dès le départ, cette préoccupation s'est imposée comme une évidence dans les choix/orientations stratégiques du pôle. Conscient de son rôle et de sa responsabilité dans la prise de conscience collective et la mise en marche d'actions concrètes,

le pôle soutient ses adhérents dans des projets d'innovation répondant aux objectifs stratégiques du plan d'adaptation et d'atténuation du bassin Rhin-Meuse, notamment en matière de réduction des consommations en eau, sécurisation de la ressource en eau potable, prévention des inondations, aménagement durable, etc.

En signant cette charte, Hydréos n'a pas hésité à réitérer/rappeler son plein engagement et celui de tous les acteurs de la filière de l'eau, qu'ils soient industriels, publics ou académiques, pour la prise en compte, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique sur le bassin Rhin-Meuse."



**Fabian JORDAN - Michèle LUTZ**  
Président de Mulhouse Alsace Agglomération, et maire de la ville de Mulhouse (68), conjointement signataires

"Cet engagement, c'est prendre une part active à l'adaptation au changement climatique, en assurant,

sur notre territoire de compétences, la définition et la mise en œuvre d'actions. Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) avec la ville de Mulhouse travaillent à l'actualisation de son plan climat. Les engagements demandés dans la charte du comité de bassin correspondent aux engagements qui seront inscrits dans ce nouveau plan climat, et qui pour la plupart sont déjà en œuvre depuis les précédents plans de 2007 et 2010. De plus les actions proposées dans la future convention 2019-2024, en cours de rédaction entre M2A, la ville de Mulhouse et l'agence de l'eau, conforteront la prise en compte du changement climatique.

La ville de Mulhouse avec son projet Mulhouse Diagonales, colonne vertébrale du projet urbain, est pleinement engagée dans un objectif de ville nature. Elle y décline déjà un grand nombre des axes de la charte d'engagement."



**René DARBOIS**  
Adjoint au Maire de la ville de Metz (57)

"Dès 2009, la ville de Metz s'engage au niveau européen pour diminuer significativement les émissions de gaz à effet de serre, responsables du dérèglement climatique : transport en site propre, abaissement des vitesses automobiles, pistes cyclables, réseau de chaleur alimenté en énergie renouvelable, arrêt total des pesticides, isolation des bâtiments municipaux, soutien à l'agence locale de l'énergie et du climat, commerce équitable et promotion des circuits de proximité etc. Ainsi, le 3<sup>ème</sup> Agenda 21, adopté en 2018, est le fil rouge de la politique de développement

durable et solidaire et de transition écologique de la ville de Metz. C'est donc sans hésitation qu'elle s'engage, avec le bassin Rhin-Meuse, à prendre une part active dans la mise en œuvre d'actions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dans le domaine de l'eau."



**Bernard NUCCI**  
Directeur général Malézieux Société spécialisée dans la collecte et le traitement des eaux usées (57)

"L'atténuation et l'adaptation au changement climatique est un sujet de plus en plus prégnant dans le quotidien. C'est une conviction dont il faut désormais tenir compte. Par ailleurs, nos clients sont attentifs à ce que cette thématique soit intégrée dans les missions de l'entreprise. La signature de la charte nous semblait naturelle au regard des actions que nous avons déjà mises en place. Notre personnel a été sensibilisé à la démarche

d'atténuation et d'adaptation des effets du changement climatique, avec des piqûres de rappel régulières. Un tri des déchets a été mis en place. La thématique du changement climatique est intégrée comme condition dans les achats effectués par la société avec l'acquisition dernièrement d'un véhicule électrique pour les déplacements du magasinier." Enfin, un suivi est effectué par le service hygiène sécurité environnement au quotidien et des audits sont régulièrement menés en interne."



**Samuel CHOINET**  
Directeur Régie des eaux et de l'assainissement de Neufchâteau (88)

"C'est la première fois que la Régie constate 2 années de sécheresse consécutives. D'avril à novembre 2018, le niveau d'eau dans les forages n'a cessé de diminuer avec une baisse brutale de 80 cm en 3 semaines à compter du 15 juin. Le défi du changement climatique est bel et bien présent dans notre activité. Les élus ont la volonté d'affronter et de limiter l'impact de ces changements, visibles sur le territoire. La signature de la charte s'inscrit dans la continuité de nos actions. Par exemple grâce à la

radio relève, nous informons les abonnés des fuites d'eau sur le réseau intérieur. Des actions de sensibilisation sont également menées depuis 4 ans auprès des collégiens. Chaque année, environ 150 000 euros sont investis pour le renouvellement des réseaux d'eau potable. La consommation électrique des pompes de refoulement des eaux usées a été optimisée, des panneaux solaires ont été implantés sur les ouvrages, ainsi que la pose de compteurs de sectorisation pour agir au plus vite contre les fuites."



**Denis HOMMEL**  
Président du SDEA Alsace-Moselle (67)

"Le changement climatique et ses conséquences sont des sujets majeurs sur lesquels le SDEA a la volonté de s'investir pleinement en tant qu'acteur du cycle de l'eau. De ce fait, les objectifs de la charte de l'agence de l'eau s'inscrivent pleinement dans la philosophie d'action et la politique de responsabilité sociétale et environnementale du SDEA, qui s'est historiquement mobilisé sur la préservation de la qualité de la ressource en eau, avec entre autre la création de longue date de postes d'animateurs « missions eau » aidés par l'agence de l'eau autour des ressources

prioritaires. L'élargissement de compétences du SDEA à l'ensemble du cycle de l'eau lui permet de présent d'œuvrer de manière intégrée sur les enjeux de réduction de la vulnérabilité des territoires et de la préservation des écosystèmes. La signature de la charte pour l'adaptation et l'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau apparaît donc comme naturelle. Elle affirme les ambitions du SDEA et confirme son engagement dans ce domaine aux côtés des autres acteurs des territoires.

### REJOIGNEZ-LES !

Acteurs de l'eau (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...), les leviers d'action pour relever le défi de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique sont identifiés ! Il est temps d'agir.

**Signez la charte et devenez les ambassadeurs des solutions "climat'eau compatibles".**

**CHARTRE DISPONIBLE :** <http://www.eau-rhin-meuse.fr/charte-engagement>

**EN SAVOIR PLUS :** Marina Pitrel [marina.pitrel@eau-rhin-meuse.fr](mailto:marina.pitrel@eau-rhin-meuse.fr)

# Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau

Depuis le 2 novembre 2018 et jusqu'au 2 mai 2019, les habitants du bassin Rhin-Meuse sont invités à donner leur avis sur les enjeux et les défis à relever pour préparer la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau et la stratégie de gestion des risques d'inondation. Participez !



La qualité de l'eau, les enjeux écologiques, d'adaptation au changement climatique, de santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Sous l'action de politiques publiques, des défis trouvent des solutions. Depuis plusieurs années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Aujourd'hui, un certain nombre d'enjeux relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années à venir ont été identifiés. Le comité de bassin Rhin-Meuse «parlement local de l'eau», et le préfet coordonnateur souhaitent ainsi

recueillir votre avis, bien en amont, sur ces sujets.

## Sur quoi êtes-vous consulté ?

Ces enjeux et les pistes d'action identifiées, sont détaillés dans deux documents : les documents des questions importantes auxquelles le futur plan de gestion des eaux et celui des risques d'inondation devront répondre.

Au terme de la consultation (2 mai 2019), tous les avis seront analysés. Le comité de bassin et l'État prendront en compte et pourront décider de modifier ou compléter les documents sur lesquels ils se

baseront pour élaborer les prochains plans de gestion.

Les enjeux identifiés pour la gestion de l'eau et la gestion des risques d'inondations sont au nombre de 6. Ils abordent les thèmes du changement climatique, de la santé, de la sécurité des personnes, de la biodiversité, des territoires, de la mémoire et de la dimension internationale.

## Une seule plateforme de consultation

Les deux consultations sont accessibles sur une même plateforme à l'adresse : [consultation.eau-rhin-meuse.fr](http://consultation.eau-rhin-meuse.fr) Après une simple formalité d'identification, vous aurez accès à l'ensemble du contenu pédagogique et illustré à chaque fois, par une vidéo.

Pouce levé, pouce baissé, zone de commentaire... tout est facilité pour permettre l'expression libre de l'internaute. Rendez-vous sur la plateforme au plus tard le 2 mai prochain.

### EN SAVOIR PLUS

Florence Chaffarod : [florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr](mailto:florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr)

### VOUS SOUHAITEZ RELAYER CETTE CONSULTATION ?

Afin de pouvoir associer le maximum de personnes et recueillir une pluralité d'avis, vous pouvez être le relais de cette consultation. À disposition des visuels utilisables pour de multiples vecteurs d'information (site internet, réseaux sociaux, publications...).

N'hésitez pas à adresser vos demandes à [delegation.communication@eau-rhin-meuse.fr](mailto:delegation.communication@eau-rhin-meuse.fr)

# L'eau a quelque chose à vous dire...

Plongez dans la websérie des agences de l'eau faire progresser la culture générale sur l'eau.

89% des Français souhaitent être plus informés sur les différents sujets liés à l'eau. Ils sont nombreux à penser que la situation se dégrade en matière de qualité de l'eau des rivières et des lacs, de quantité des ressources en eau disponibles, de qualité des eaux de baignade. Pourtant la réalité est contrastée. Sur certains sujets les résultats sont très positifs, alors que pour d'autres, on ne mesure pas d'amélioration malgré les actions engagées. Face à cette demande et à cette réalité, les 6 Agences de l'eau et le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire se mobilisent au travers d'une campagne nationale déployée sur 2 ans, "En immersion", pour apporter aux citoyens une information transparente et accessible.

## 20 épisodes, avec un nouveau thème chaque mois

Il s'agit non seulement de communiquer sur les actions menées, mais de mettre en lumière les résultats obtenus et constatés sur la qualité de l'eau et des milieux naturels. Il s'agit aussi d'améliorer la culture générale sur l'eau au sein de la population dans la mesure où tout un chacun contribue à cette politique par la facture d'eau. Chaque mois, un thème nouveau sera abordé, illustré et étayé par un contenu éditorial riche. L'épisode 2 diffusé le 15 janvier débute ainsi «Chamboulée après sa rencontre avec l'eau, Léa est déterminée à en savoir plus sur ce sujet passionnant mais finale-

ment méconnu : la gestion de l'eau en France. Alors qu'il fait encore très chaud fin octobre 2018 vers Lyon et que certains cours d'eau sont à sec, le département de l'Aude est touché par de violentes inondations. Drôle de paradoxe. Ni une, ni deux, Léa se lance dans des recherches : comment l'eau fait face au changement climatique ? Les solutions existent, c'est maintenant le temps de l'action !»

La campagne est à suivre sur une plateforme Web <https://enimmer-sion-eau.fr/> et sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter, Instagram, Youtube.

À partager sans modération !



## LE 11<sup>ème</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION : UN CAP AMBITIEUX POUR 2019-2024 !

Avec près d'un milliard d'euros et sur fond de stabilité fiscale, l'ambition du 11<sup>ème</sup> programme est de répondre à 5 enjeux phares : assurer une trajectoire compatible avec l'atteinte du bon état des eaux en 2027, placer la reconquête de la biodiversité aquatique et terrestre au cœur des actions aidées, mobiliser les acteurs pour généraliser la prise en compte de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, agir à la source pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable qui est une question de santé publique, faire le choix de la solidarité territoriale, en particulier dans le cadre de la rénovation des systèmes d'eau et d'assainissement. Ce nouveau programme, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, est présenté à travers ce document rassemblant à la fois les objectifs stratégiques, mais également la déclinaison des politiques d'intervention détaillées en fin de document. L'information sur cette nouvelle feuille de route passe également par l'édition de 5 guides des aides, d'ores et déjà disponibles !

11<sup>ème</sup> programme d'intervention 2019-2024, une ambition à la hauteur des défis de nos territoires, Agence de l'eau Rhin Meuse - 168 pages - décembre 2018

-11<sup>ème</sup> programme d'intervention 2019-2024, l'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les communes et leurs groupements - janvier 2019

-11<sup>ème</sup> programme d'intervention 2019-2024, l'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les agriculteurs - janvier 2019

-11<sup>ème</sup> programme d'intervention 2019-2024, l'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les industriels (grandes et moyennes entreprises) - janvier 2019

-11<sup>ème</sup> programme d'intervention 2019-2024, l'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les associations - janvier 2019

-11<sup>ème</sup> programme d'intervention 2019-2024, l'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les petites entreprises, l'artisanat - janvier 2019.



## EAU ET CHANGEMENT CLIMATIQUE. DES RECOMMANDATIONS POUR NE PAS SUBIR

Ce livret réalisé à l'occasion du colloque national «Eau et changement climatique» organisé le 15 novembre 2018 à Lyon, par les comités de bassin et les agences de l'eau, présentent les solutions concrètes à mettre en œuvre pour réussir le pari de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. Une préoccupation prise en compte par les agences de l'eau, dans le cadre de leur 11<sup>ème</sup> programme. Elles mobiliseront ainsi quelque 3 milliards d'euros pour cet enjeu.

Eau et changement climatique. Agir pour ne pas subir. Recommandations à l'attention des élus et des décideurs économiques, Les agences de l'eau, les comités de bassin - 12 pages - Novembre 2018.



## ERMES-RHIN 2016 : ÉTAT DES LIEUX DE LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES DU RHIN SUPÉRIEUR

Le projet ERMES-Rhin 2016 a pour objectifs majeurs d'améliorer les connaissances sur les polluants historiques de la nappe du Rhin supérieur et de réaliser un premier état des lieux transfrontalier de sa qualité au regard de polluants émergents. Cet inventaire s'inscrit dans la continuité de plus de 20 années de suivi transfrontalier et présente les principaux résultats d'une sélection de 115 paramètres suscitant une problématique potentielle ou avérée pour la nappe phréatique du Rhin supérieur, ainsi qu'une synthèse sur sa qualité globale.

ERMES-Rhin 2016. Qualité des eaux souterraines dans le Fossé du Rhin supérieur de Bâle à Mayence-Wiesbaden : évolution et recommandations au regard des polluants anthropiques historiques et des polluants émergents. Rapport de synthèse, APRONA - 57 pages - Novembre 2018.



## LES INDICATEURS TRANSFRONTALIERS POUR LA PROTECTION DE LA NAPPE DANS LE FOSSÉ RHÉNAN SUPÉRIEUR

Suite aux inventaires transfrontaliers de la nappe phréatique du Rhin supérieur de 1997 et de 2002, 28 indicateurs ont été définis pour suivre les principales problématiques sur la nappe phréatique du Fossé du Rhin supérieur identifiées dans le cadre de son suivi : les nitrates, les pesticides et les chlorures. Ces indicateurs servent à identifier l'évolution de la qualité de la nappe à travers des informations synthétiques, accessibles et compréhensibles concernant la qualité de l'eau, les pressions exercées et les actions mises en place pour protéger la nappe. Ils peuvent aider à anticiper, réorienter et/ou dimensionner les actions à mettre en œuvre. Cette brochure présente l'état des 19 indicateurs réactualisés qui doivent apporter un éclairage des données ERMES-Rhin 2016.

Indicateurs transfrontaliers pour la protection de la nappe dans le Fossé rhénan supérieur. Actualisation des indicateurs transfrontaliers de suivi des pollutions aux nitrates, aux pesticides et aux chlorures de 2007 à 2016, APRONA - 4 pages - Novembre 2018.



## QUEL EST L'INTÉRÊT DE DONNER UNE VALEUR MONÉTAIRE AUX RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINES ?

Les gestionnaires des milieux aquatiques ont parfois des difficultés à porter les actions de protection des eaux souterraines (préservation et/ou reconquête) auprès des décideurs et des populations. Dans cette publication, il est montré que les évaluations économiques des bénéfices associés aux actions de préservation des eaux souterraines peuvent aider les gestionnaires de l'eau à communiquer et à convaincre de l'intérêt de les mettre en œuvre. Elles les aideront également à informer, sensibiliser, mobiliser, convaincre et ainsi obtenir des décisions favorables à la préservation de ces ressources.

Les bénéfices liés à la protection des eaux souterraines : pourquoi et comment leur donner une valeur monétaire ? Agence française pour la biodiversité, BRGM - 72 pages - Novembre 2018.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

